

20131014_DL_14

OBJET :
Charges de
fonctionnement liées au
groupement de
commandes télécoms

Date de convocation :
4 septembre 2013

Date de séance :
14 octobre 2013

Date d'affichage :
29 octobre 2013

Membres en exercice : 42

Membres présents : 22

Membres votants : 22

ABSENTS et VOTE : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille treize, le 14 octobre à 17h40 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Jean-Marie BLONDELLE, Christian BOQUET, Michel CAPON, Didier CARDON, Daniel CARPENTIER, Bernard DAVERGNE, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, François DURIEUX, Philippe GREUET, Olivier JARDE, Patrice LETALLE, Luc LHEUREUX, Dominique MAGNIER, Serge OLIVIER, Jean-Dominique PAYEN, Gérard PRUVOT, Jean-Pierre TETU, Bénédicte THIEBAUT, Michel WATELAIN, Jean-Marc WISSOCQ

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts de SOMME NUMERIQUE;
- Vu l'acte constitutif du groupement de commandes « Somme Numérique téléphonie » approuvé par délibération n°5 du 22 juin 2009,
- Considérant les charges associées au renouvellement des marchés télécoms en 2013,
- Vu les excédents de fonctionnement du budget principal repris dans la décision modificative n°1 de 2013,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Les charges de fonctionnement liées au renouvellement des marchés télécoms en 2013 d'un montant de 17 595,43€ sont financées par les cotisations syndicales, sans contribution supplémentaire, par dérogation à l'article 8 de l'acte constitutif du groupement de commandes télécoms.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.